

République Française  
Liberté, Egalité, Fraternité  
Département de la Somme  
Arrondissement de Montdidier



SIAEP  
GUERBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2024

**Délibération DCS 2024/05**

**Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable  
Séance du 16 avril 2023**

Date de convocation : **05/04/ 2023**  
Heure de début de séance : **18h10**  
Secrétaire de séance : **Mme Valérie BOITEL**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize avril, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P de Guerbigny se sont réunis à la salle des fêtes d'Etelfay, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARRE.

Etaient présents les membres désignés :

**Mmes et Mrs** : Philippe Fagoo ; Stéphane Delaporte; Yves Cottard ; Michel Million; Valérie Boitel ; Bruno Lengrand, Martial Roquencourt\*; Christian Carrette ; Françoise Casier-Tilliet ; Frédéric Carpentier, Jean-Michel Dely, Philippe Blanchard, Marcel Chaneac; Emmanuel Alves Dos Santos ; Jean-Pierre Destombes ; Martine Caron ; Pierre-Philippe Snoy-Dupuis ; Nicolas Martin, David Fournet, Jean-Marie Carré, Daniel Godefroy ; Bruno Defever, Julien Descornes, Benjamin Bizet ; Marceau Morel ; Jackie Jullien, Jean-Claude Gout ; Jean-Michel Cherault, Cyrille Cleuet, Hervé Etevez, Thomas Soufflet, Alain Soufflet, Fabrice Beaucourt ; Gary Bail, Gérard Prouillet, Frédéric Boquet, Isabelle Pillon, Philippe Lefevre, Gauthier Nancelle, Jean Oby ; Lydia Doinel, Frédéric Da Silva, Jean-Louis Gradel, Brigitte Devismes, Eymeric Bizet ; François Lobry, Jean-Pierre Cozette, Jean-Luc Grimal\*, Jacky Massies ; Benoit Vansteenkiste ; Bruno Caron ; Christophe Dumont (\*suppléant)

**REPRESENTES :**

**Pouvoir** de Roger Delaruelle à Frédérique Carpentier, de Gautier Yves à Pierre-Philippe Snoy, de Aurore Ramu à Cyrille Cleuet

**OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1612-12 et suivants,

L'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu la délibération du conseil syndical du 01/12/2021 approuvant le budget primitif 2024,

Vu la délibération du conseil syndical du 16/04/2024 approuvant le compte administratif 2023,

Considérant qu'il y a lieu d'ajuster les crédits ouverts au budget primitif 2024 du budget principal,

Il est proposé à l'assemblée d'adopter le budget supplémentaire comme suit :

	Section fonctionnement	Section investissement
Recettes	<b>85 425.25€</b>	<b>225 831.91€</b>
Dépenses	<b>85 425.25€</b>	<b>225 831.91€</b>

APRES EN AVOIR DELIBERE :

Adopte le budget supplémentaire pour l'exercice 2024 du budget principal

<b>Membres en exercice :</b>	<b>84</b>	<b>Votants :</b>	<b>55</b>
<b>Présents :</b>	<b>52</b>	<b>Pour :</b>	<b>55</b>
<b>Absents :</b>	<b>32</b>	<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Pouvoir :</b>	<b>03</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

Pour extrait conforme  
Le Président,  
Jean-Marie CARRE



Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 17/04/2023 et transmission par voie dématérialisée le 18/04/2023. Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication. Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)